

COMMUNE DE SAINT APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 19 juin 2023****Délibération n° 2023-40**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à 18h00,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2023.

Objet : Installation de la commission Innovation sociale et innovation citoyenne

Etaient présents : 24

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélie MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE.

Etait excusé ou absent : 5

Mesdames et Messieurs, Véronique CHARBOIS, Maxime AMBARD, Mélanie COUSIN (pouvoir à Gérard FOUCARD), Fatima CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Aubin AMARDEIL a été nommé secrétaire.

Monsieur Jean-François DODET expose le rapport suivant :

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les commissions sont convoquées dans les 8 jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai pour désigner notamment un vice-Président, le maire étant le président de droit de chacune des commissions.

Il est proposé de désigner le vice-président de la commission « Innovation sociale et innovation citoyenne » et ce à main levée, en cette période estivale où il est compliqué de convoquer les membres de cette commission.

Suite à l'approbation générale, il est procédé à la désignation de Madame Patricia RABELKA M'BENGUE :

Est-ce que les membres de cette commission en sont d'accord ?

Oui : 8 sur 9 membres (Mme Charbois étant absente)

Non : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE, 26 VOIX POUR (0 CONTRE, 0 ABSTENTION), d'installer la commission communale commission « Innovation sociale, innovation citoyenne » et d'en désigner Madame Patricia RABELKA M'BENGUE en tant que vice-présidente, comme énoncé ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **- 3 JUL. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODET

Le secrétaire,

Aubin AMARDEIL

Date de publication **- 3 JUL. 2023**

